

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 218

Artikel: Votation des 3 et 4 mars : les suites d'une défaite
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VOTATION DES 3 ET 4 MARS

Les suites d'une défaite

Les trois quarts de la population masculine suisse s'était rendue aux urnes, en automne 1882, pour refuser un secrétaire fédéral à l'enseignement, le fameux « bailli scolaire ». Moins d'un siècle plus tard, un peu plus du quart seulement des citoyens et citoyennes dans l'ensemble du pays ont dérobé quelques minutes au soleil printanier pour se prononcer sur un programme infiniment plus ambitieux : le droit à la formation et l'extension des compétences fédérales dans le domaine de l'enseignement obligatoire et de la recherche.

La question était double, donc grosse de confusion. La réponse est ambiguë. Acceptés au vote populaire, les nouveaux articles sur l'enseignement sont rejettés d'une voix au vote des cantons et seul entrera en vigueur l'article 27 quater sur la recherche, qui se contente de consacrer ce qui existe. Il aurait donc suffi d'un seul canton, Neuchâtel par exemple, où le pont de l'Indépendance a peut-être contribué à la victoire du « non », surprenante, mais acquise de justesse, pour que le sort en soit décidé autrement.

La coalition des « non »

On peut à bon droit considérer que le résultat de la votation du 4 mars ne traduit pas le véritable rapport des forces dans le pays. Du côté de la gauche tout d'abord, qui n'a pas réussi à faire comprendre l'enjeu politique des nouveaux articles et qui de ce fait n'a pas retrouvé son habituel électorat. Du côté des partisans du « non » dont la majorité est purement accidentelle. Comme en 1872 et 1882, la Suisse romande a voté, sauf Genève,

le Jura et Fribourg, contre l'Etat central. Réflexe cantonal bien connu, renforcé cette fois peut-être par le fait que dans la voie de la libre coordination scolaire entre les cantons, la Suisse romande a pris une sérieuse avance sur la Suisse alémanique.

Comme en 1872 et 1882, mais contre la démocratie-chrétienne cette fois, une partie de l'électorat catholique a voulu, par son opposition, défendre l'école confessionnelle et un certain nombre de traditions, dont les cantons montagnards se sont faits les vigilants défenseurs. Et à cette double opposition s'est jointe celle de la droite libérale, qui conteste le droit à la formation (ainsi, à Genève, quartiers et communes résidentiels ont-ils rejeté le projet et suivi les mots d'ordre du parti libéral) ou qui s'oppose à la coordination en invoquant par exemple l'autonomie universitaire, comme si celle-ci pouvait signifier autre chose, en l'état actuel de l'université, que l'autonomie de la droite.

Le vrai vainqueur

La question posée aux électeurs et électrices avait peut-être le tort (mais pouvait-on faire autrement ?) de dresser contre elle une opposition qu'en d'autres temps on aurait pu diviser pour l'emporter. Mais même accidentelle, même ambiguë, la réponse demeure intéressante. Elle prouve que la droite ne s'est pas trompée sur le caractère de classe de la question scolaire et qu'elle a su réactiver dans son combat social le vieux réflexe fédéraliste contre une gauche modérée hésitante et moins mobilisée par les questions culturelles.

En réalité, la victoire du 4 mars est celle de la droite et non des fédéralistes. Car au plan de la coordination scolaire, le résultat du scrutin demeurera un accident. Même si M.

Tschudi ne remet pas en chantier dans l'immédiat de nouveaux projets, comme il l'a d'ailleurs annoncé, il n'en reste pas moins que la Confédération dispose déjà de bases légales suffisantes pour aller de l'avant. Ainsi l'actuel article 27 bis sur les subventions à l'école primaire, l'ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité pour le degré secondaire, l'article 34 ter, lettre g, pour la formation professionnelle, la loi d'aide aux universités. En outre, il reste encore la voie du concordat intercantonal. Certes, le cheminement sera plus lent, dès lors qu'a disparu la menace centralisatrice immédiate, comme l'annonce de façon significative la double décision du peuple schwyzois qui non seulement a repoussé les articles sur l'enseignement, mais a rétabli, à la suite de Zürich et en dérogation du concordat intercantonal si péniblement édifié, la rentrée scolaire au printemps. Cependant aucun combat d'arrière-garde ne pourra définitivement empêcher que notre évolution scolaire ne suive vaille que vaille la logique du développement économique et social vers une entité fédérale supérieure.

En revanche, l'échec des articles sur l'enseignement est celui d'une tentative de rendre plus réel le droit de chacun à recevoir la formation qui correspond à ses aspirations et à ses aptitudes. Sur ce terrain, on laissera de côté pour l'instant la démocratisation des études. Pour songer seulement à quelques domaines — encore plus sociaux si l'on peut dire — où l'aide et l'appui de la Confédération est et sera indispensable aux cantons : formation continue des adultes, éducation des infirmes et des enfants handicapés physiquement et mentalement, développement des professions sociales et para-médicales...

Ainsi, en fixant l'enjeu de la votation sur la démocratisation des études et en caricaturant celle-ci sous forme de l'obligation pour tous

de se rendre à l'université, la droite a réussi à freiner un réel progrès social possible. Et à obtenir ce qu'elle cherche, le développement de l'aide fédérale aux universités, qui continuera et s'amplifiera d'autant plus maintenant que la Confédération ne peut pas intervenir facilement aux autres degrés, dans le respect de l'autonomie universitaire, principe confus qui permet toutes les interprétations politiques souhaitées.

L'enjeu futur

Les partisans du centralisme scolaire ne sont donc pas entièrement découragés, pour les raisons expliquées précédemment. En revanche, la gauche, elle, a bien perdu une bataille. Cette défaite pourtant n'est pas décisive. Car en fin de compte, ce qui est en jeu n'est pas seulement l'institution scolaire et son organisation administrative, mais avant tout sa fonction dans la société. Et sur ce plan, les vraies batailles sont à venir, plus politiques et professionnelles que juridiques et constitutionnelles. Elles porteront sur la capacité des maîtres, des parents et des élèves à faire de leurs écoles non seulement des établissements autonomes, mais autogérés. Elles auront comme véritable terrain le contenu et les méthodes de l'enseignement. Elles porteront vraiment sur la finalité de l'école.

Ainsi la votation du 4 mars 1973, malgré tout ce qu'elle peut avoir de décevant, aura été vraiment un double accident. Accident au regard de l'évolution générale du pays. Accident au regard des problèmes réels qui doivent être posés dans l'enseignement, et qui ne tarderont pas à apparaître avec les plans de coordination primaire romande (CIRCE I et II) et avec les projets de réforme de l'enseignement secondaire par exemple.

TÉLÉVISION

Occuper les places

Les dirigeants politiques ont mis longtemps à s'intéresser à la radio et à la télévision. Ils mettent maintenant les bouchées doubles. Sous prétexte de rationalisation, radio et TV sont placées dans les mains d'une direction unique. La hiérarchie interne est renforcée. La droite romande a profité d'une réorganisation pour placer ses hommes. Plus brutalement les agrariens ont mené campagne pendant plusieurs mois et jusqu'au Parlement contre les agissements « d'extrémistes » à la TV alémanique. Ils ont finalement obtenu le retrait du responsable de l'émission « Antenne », particulièrement visé par leurs attaques. Sans parler du climat de suspicion qui règne à l'intérieur de la maison.

Un journaliste marqué

On ne s'arrête pas en si bon chemin. Dès la session de mars, M.-R. Peter exercera la fonction de rédacteur parlementaire de la TV alémanique. Sa carrière ? Journaliste au « Berner Tagblatt », puis

à la « Correspondance politique suisse », cette agence qui inonde la presse suisse de commentaires helvétiquement corrects; ensuite, chef du service de presse de l'Union démocratique du centre, et à ce titre responsable de la pseudo-enquête sur les pseudo-violations d'objectivité à la TV alémanique, chasse aux sorcières qui aboutit à la motion Akeret, pour un contrôle accru de la SSR.

La TV suisse a toujours affirmé, avec coquetterie, son désengagement politique. A tel point que le chef du service national du studio de Zurich, élu député au Grand Conseil thurgovien, a été démis de ses fonctions : souci d'objectivité. Elle engage maintenant, pour l'information parlementaire, un fonctionnaire de parti. La situation ainsi est claire et sa pseudo-objectivité éclate au grand jour.

La SSR, si la pression se fait forte, est prête à n'importe quelle concession pour préserver son « autonomie ». Une fois la TV sérieusement réorganisée et contrôlée de l'intérieur, le Parlement pourra voter en toute quiétude l'article constitutionnel et même, pourquoi pas, garantir la liberté d'expression.

Voter utile

Les résultats définitifs du vote du 3 décembre sur le deuxième pilier de l'AVS ont été portés à la connaissance de l'Assemblée fédérale. Ils permettent de constater que près de 10 % des électeurs en refusant de voter « non » à la prévoyance vieillesse (« oui » à l'une des deux possibilités, abstention quant à l'autre : la position préconisée par DP) ont voté utile. En effet, les bulletins blancs et nuls n'étant pas comptés, il y a eu près de 1 885 000 suffrages valables, dont 1 776 000 étaient un « oui » et un « non » sur l'initiative (non exprimés, près de 109 000) et 1 812 000 « oui » ou « non » au contre-projet (73 000 non exprimés). Au total près de 182 000 suffrages non exprimés. C'est beaucoup.

Le soldat inconnu

Peut-être
Tête dure
Ou neutre
Ou même
Juif.

Mais
Toujours
Mort ou vif
Prêt à recommencer.

Gilbert Trolliet